

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86 - 527 du 19 Décembre 1986

portant approbation des comptes prévisionnels et du Budget d'Investissement, Exercice 1986, du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de la Province de L'OUEME.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- VU le décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;
- VU le décret N° 86-490 du 20 Novembre 1986 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 20 Novembre 1986 ;
- Sur rapport du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Novembre 1986.

DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés, les Comptes Prévisionnels et le Budget d'Investissement Exercice 1986, du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de la Province de l'OUEME tels qu'annexés à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 Décembre 1986

Pour le Président de la République absent,  
le Président du Comité Permanent de  
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,  
Chargé de l'intérim.

Romain VILON-GUEZO

Le Ministre de la Justice,  
Chargé de l'Inspection des  
Entreprises Publiques et  
Semi-Publiques.

Le Ministre du Développement  
Rural et de l'Action  
Coopérative,

Zou Kipl SOLAMI  
Ministre intérimaire

Didier DASSI

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,

Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 4 PEC 2 MDRAC-MFE-  
MJIEPSP 8 CEAP 6 Autres Ministères 13 SGCEN 4 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 3  
BGP 1 ICE et ses Sections 3 DB-DCE-DSDV-DTCP-DI 10 DCCT-Gde Chanc.2  
PAC 8 CCIB 1 JORPB 1.-